

NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT



UNITED NATIONS
HUMAN RIGHTS

OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER

HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

PALAIS DES NATIONS • 1211 Genève 10, Suisse

Site : www.ohchr.org • Tél: +41 22 917 9000 • FAX: 141 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

25 NOV. 2015

réf.

REFERENCE:
[HCDH/RRDD/WRGS]

Concerne : Rapport du Secrétaire Général sur les progrès accomplis dans le monde en matière d'élimination des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés en application de la Résolution 69/156 de l'Assemblée Générale

Le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) présente ses compliments à toutes les Missions Permanentes auprès des Nations Unies et aux autres Organisations Internationales à Genève, et aux programmes et agences des Nations Unies, et a l'honneur de se référer à la Résolution 69/156 de l'Assemblée Générale adoptée le 18 décembre 2014.

Dans la Résolution 69/156, l'Assemblée Générale a demandé au « Secrétaire général de lui présenter, avant la fin de sa soixante-dixième session, un rapport d'ensemble sur les progrès accomplis dans le monde en matière d'élimination des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés depuis la publication du rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme du 2 avril 2014, qui mette en particulier l'accent sur les pays les plus touchés, les bonnes pratiques à intégrer dans les programmes visant à mettre fin à cette pratique et à venir en aide aux femmes et aux filles déjà mariées, les carences dans la recherche et les difficultés de mise en œuvre, ainsi que les réformes juridiques et les grandes orientations se rapportant à la question, en s'appuyant sur les informations fournies par les États Membres, les organes, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, la société civile et les autres parties prenantes concernées ».

Par conséquent, le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme souhaiterait recevoir vos commentaires pour la préparation du rapport. Les commentaires doivent être envoyés au Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (c/o Adwoa Kufuor, Research and Right to Development Division, OHCHR, CH-1211 Genève 10, Suisse; Fax : +41 22 917 90 08; Email : registry@ohchr.org, akufuor-owusu@ohchr.org) au plus tard le 5 février 2016.

Le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme saisit cette occasion pour renouveler aux Missions Permanentes auprès des Nations Unies à Genève l'assurance de sa très haute considération.

UNITED NATIONS - OFFICE OF THE
HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

Le 18 novembre 2015